

2024/478

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



## SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

|  |   |
|--|---|
| <b>Date de la convocation :</b> 07/10/2024<br><b>Nombre de conseillers :</b><br><b>En exercice :</b> 27<br><b>Présents :</b> 21<br><b>Votants :</b> 25 | <b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Florian GUZDEK,<br><b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Thierry SEGARRA absent excusé procuration Christine MALET, Serge CIVIL absent excusé procuration Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL absente excusée procuration Sandrine RABASSE, Patrice PASTOU absent excusé procuration Nicolas BARTHE, Isabelle OSTERSTOCK absente excusée procuration Aurélie PASTOR BARNEOUD, Fabrice SCHORDING absent excusé procuration Rudy KLEIN<br><b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE<br><b>Secrétaire de séance :</b> Sandrine RABASSE |
|--|---|

## PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

**PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE  
DES COMPTES SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU COURS DES EXERCICES 2017 ET SUIVANTS**

Nicolas BARTHE expose à l'Assemblée que par courrier en date du 9 juillet 2024, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, a transmis la délibération du conseil de communauté du 24 juin 2024 approuvant le rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif au cours des exercices 2017 et suivants.

Par courriel en date du 15 juillet 2024, la Chambre Régionale des Comptes a notifié à l'ensemble des communes membres ce rapport en les invitant à l'inscrire à l'ordre du jour de leur prochaine séance.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

2024/479

NB

**PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif au cours des exercices 2017 et suivants, de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 17.10.2024

Fait à Toulouges, le 15 octobre 2024  
Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 18.10.2024